



LA VILLE-ES-NONAI, le 11 mars 2025

**Objet : Convocation Conseil Municipal**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de LA VILLE-ES-NONAI se réunira :

**Le mardi 18 mars 2025 à 20h30 à la mairie**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

**Ordre du jour :**

Approbation du compte rendu de la séance du 4 décembre 2024.

**Environnement et Urbanisme**

- 1- Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

**Finances**

- 2- Approbation du compte financier unique 2024 – Budget principal ;
- 3- Affectation des résultats 2024 – Budget principal ;
- 4- Approbation du compte financier unique 2024 – Budget camping ;
- 5- Affectation des résultats 2024 – Budget camping ;
- 6- Approbation du compte financier unique 2024 – Budget mouillage ;
- 7- Affectation des résultats 2024 – Budget mouillage ;
- 8- Règlement de la franchise prévue au titre du contrat d'assurance responsabilité civile dans le cadre d'un sinistre pour lequel la responsabilité de la commune est engagée ;
- 9- Convention et fixation d'un tarif pour la location de kayak à Vigneux ;
- 10- Convention et redevance d'occupation temporaire du domaine public pour un commerce bar-restauration pour la saison 2025.

**Intercommunalité**

- 11- Modification statutaire de SAINT-MALO AGGLOMERATION – prise de compétences « Projet de Solidarité » et France Services – mise à jour des compétences.

Décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Informations et questions diverses.

Je vous invite à consulter l'ensemble des documents produit concernant le dossier de révision du PLU sur les liens suivants :

[https://www.boulland-urbanisme.bzh/plu\\_ven\\_publicue/](https://www.boulland-urbanisme.bzh/plu_ven_publicue/)

Afin de vous répondre de manière claire et précise et de gagner en efficacité, je vous invite – comme prévu dans l'article 4 du règlement intérieur du conseil municipal - à m'adresser vos questions à l'écrit au plus tard trois jours ouvrables avant le conseil.



**LE MAIRE**  
**Jean-Malo CORNEE**

